

13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSONEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONSAnnée 2025**Décision du 16 décembre 2025****12.2025-09****ADMINISTRATION GENERALE****Marché à procédure adaptée - Assistance à l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de Clisson Sèvre et Maine Agglo****VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,**VU** le Code de la commande publique, et notamment l'articles L.2123-1,**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,**VU** le rapport d'analyse des offres,**Considérant** que la société NUMERISK, 36B rue Montcalm 17000 La Rochelle, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**DÉCIDE****ARTICLE 1 :** de conclure un contrat pour la mission d'assistance à l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde de Clisson Sèvre et Maine Agglo, avec la société précitée, pour un montant global et forfaitaire de 80 200,00 € HT réparti de la façon suivante :

- Partie technique 1 : 20 000,00 € HT
- Partie technique 2 : 13 400,00 € HT
- Partie technique 3 : 15 000,00 € HT
- Partie technique 4 : 10 200,00 € HT
- Partie technique 5 : 6 600,00 € HT
- Prestation maintenance annuelle (3 ans) : 15 000,00 € HT

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »